



### Commission Régionale Juridique Saison 2021/2022

#### REUNION DU 25 MAI 2022 EN VISIO

Participants : Didier BARDET - Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Bernard COLMANT - Michel CORNIAUX - Dominique HARY - Daniel SION

Excusé : Michel VANNESTE

***POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77***

#### CHAMPIONNAT

##### **Rencontre U14 Ligue D1 Flandres poule C LILLE MOULIN CARREL – GRANDE SYNTHÉ O du 21/05/2022**

Courriel de GRANDE SYNTHÉ O informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LILLE MOULIN CARREL.

La commission déclare GRANDE SYNTHÉ O forfait

LILLE MOULIN CARREL – GRANDE SYNTHÉ O. Score 3 - 0

1er forfait de GRANDE SYNTHÉ O. Amende de 60 euros à GRANDE SYNTHÉ O.

##### **Rencontre U14 Ligue D1 Oise CHAUMONT EN VEXIN CS – CHEVRIERES GRANDFRESNOY US du 21/05/2022**

Courriel de CHEVRIERES GRANDFRESNOY US informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHAUMONT EN VEXIN CS.

La commission déclare CHEVRIERES GRANDFRESNOY US forfait

CHAUMONT EN VEXIN CS – CHEVRIERES GRANDFRESNOY US. Score 3 - 0

2ème forfait de CHEVRIERES GRANDFRESNOY US. Amende de 120 euros à CHEVRIERES GRANDFRESNOY US

#### FUTSAL R1

Evocation de DUNKERQUE USL en fonction des articles 187 – 2 et 207 RG FFF, sur la situation du club CŒUR DE SAMBRE FUTSAL. Confirmée.

La commission,

Considérant les pièces versées au dossier par le club de DUNKERQUE USL, à savoir :

- FMI de la rencontre futsal R1 DUNKERQUE USL – CŒUR DE SAMBRE FUTSAL du 22/01/2022
- un document de monsieur VAN DEN BRANDE de Belgian Football Helpdesk
- un extrait de feuille de match coupe de France futsal CŒUR DE SAMBRE FUTSAL – VALENCIENNES FC du 20/11/2021 indiquant les remplacements.
- une feuille de match de la rencontre futsal R1 HELESMES FUTSAL – CŒUR DE SAMBRE FUTSAL du 02/10/2021.

Considérant que le club de DUNKERQUE USL avait tout le loisir depuis les rencontres indiquées de faire évocation,

Considérant que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, article 187-2 des RG de la FFF,

Considérant à la lecture du document reçu où plusieurs joueurs sont cités en licence herbe, seuls 2 étaient inscrits sur la FMI contre CŒUR DE SAMBRE FUTSAL (pour 4 autorisés en R1).

Considérant que les rencontres précitées sont homologuées, article 147-2 des RG de la FFF,

Dit que l'évocation est non recevable. Droits conservés

#### COUPE DE LA LIGUE U18F

##### **Rencontre LILLERS FC – VALENCIENNES FC du 26/05/2022**

Courriel de VALENCIENNES FC en date du 25/05/2022 à 11H35 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LILLERS FC.

La commission déclare VALENCIENNES FC forfait

LILLERS FC – VALENCIENNES FC. Score 3 - 0

Amende de 60 euros à VALENCIENNES FC.

LILLERS FC qualifié

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le président  
Bernard COLMANT